

aux autres députés pour saluer le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures après l'audace qu'il a manifestée—pour utiliser ses propres mots—aux Nations Unies. Vu le conflit ouvert qui existe entre Israël et les États arabes, j'aimerais lui demander quelle est la situation précise des militaires canadiens qui font partie de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix? Obéiront-ils aux ordres du gouvernement canadien ou à ceux d'autres nations? Quel contrôle le Canada conservera-t-il sur ses troupes advenant une grave situation d'urgence?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon ami m'a posé la même question à propos de la force de paix à Chypre. Ma réponse est la même. La Canada, par l'entremise du Parlement, a mis ses troupes à la disposition des Nations Unies. Aussi longtemps que nos troupes seront cantonnées dans cette région, elles seront sous les ordres du commandant de la force de paix des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement canadien n'aura-t-il donc aucun contrôle sur l'emploi des troupes canadiennes par les Nations Unies?

L'hon. M. Martin: Vu le contexte, la question de mon ami est injuste. Il sait très bien que le gouvernement et le Parlement du Canada peuvent à tout moment rappeler leurs troupes en mettant fin à leurs engagements militaires envers les Nations Unies. Mais aussi longtemps que nos troupes sont membres de la force de paix, elles doivent obéir aux ordres du commandant de la force.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ÎLE BELL (T.-N.)—L'AIDE FÉDÉRALE CONSÉCUTIVE À LA FERMETURE D'UNE MINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures sont prises pour tenter de remédier à la situation tragique de l'emploi dans l'île Bell à Terre-Neuve?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le chef de l'opposition m'a posé une question à ce sujet et j'ai dit que je demanderais un rapport. On m'apprend que le gouvernement a offert son entière collaboration à Terre-Neuve et a mis ses ressources à la disposition de la province afin d'aider à résoudre le problème de l'emploi dans l'île Bell.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Un comité interministériel a été institué pour chercher, de concert avec la province, à résoudre ce problème. Le comité, sous la présidence de l'administrateur de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, est composé de fonctionnaires de cet Office, de l'ARDA et des ministères des Pêcheries, de la Main-d'œuvre, de l'Industrie, des Finances et des Mines, de l'Énergie et des Ressources. Le comité a étudié le problème en détail et ses membres se sont rendus plusieurs fois dans l'île Bell pour faire enquête sur les lieux. Des représentants du comité ont aussi fait des voyages en Europe, sur l'invitation du premier ministre de Terre-Neuve, en vue d'intéresser des sociétés européennes à l'exploitation des mines de l'île Bell.

Les recherches se poursuivent et la province n'a pas encore pris de décision sur l'avenir des mines de l'île Bell. En plus de l'aide précitée, le gouvernement fédéral a appliqué toutes les mesures de mobilité de la main-d'œuvre aux travailleurs en cause et, par l'intermédiaire de la Commission maritime canadienne, il a pris des dispositions pour que les traversiers entre l'île Bell et Terre-Neuve aient des tarifs réduits afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. L'Office d'expansion économique de la région atlantique, grâce aux services du Bureau fédéral de la statistique, a mené une enquête dans chaque foyer pour fournir les renseignements essentiels sur les mesures à venir.

Je donne l'assurance à la Chambre que le gouvernement fédéral continuera à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement provincial pour résoudre ce grave problème.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le premier ministre voudrait-il dire quelles dépenses le gouvernement fédéral aurait faites jusqu'à présent? Il a mentionné la mesure prise, mais je voudrais savoir combien on a offert d'emplois aux habitants de l'île Bell et combien on a transporté de personnes en vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre?

Le très hon. M. Pearson: Je vais tenter d'obtenir ces chiffres.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si l'on a affecté une certaine somme à ce comité afin qu'il sache quel genre de programme il pourra appliquer?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur; bien entendu, on a fait certaines dépenses, mais je n'en possède pas les détails. Je vais essayer de me les procurer.